



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 décembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 décembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola à Laurent Marcangeli, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Aurélia Massei, Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal à Sébastien Deliperi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Vanina Angelini-Buresi à Julia Tiberi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211220-2021_339-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2021

Affichage : 28/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 décembre 2021
Délibération N° 2021/339
Demande de soutien financier pour des audits énergétiques
de 5 bâtiments de la Ville d' Ajaccio, analyse financière du
scénario de rénovation retenu

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le décret tertiaire fixe les modalités de mise en œuvre de l'obligation de réduction de la consommation des bâtiments à usage tertiaire.

Il s'applique à l'ensemble des bâtiments à usage tertiaire dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 1000 m². À ce titre, toutes les sociétés propriétaires ou exploitantes d'un bâtiment sont concernées par ce décret qui s'impose aux propriétaires et locataires.

Ces acteurs doivent mettre en œuvre toutes les actions nécessaires qui mèneront à la réduction de consommation d'énergie.

Les objectifs de consommation énergétique sont fixés par décennie :

- 40% de réduction de consommation énergétique en 2030
- 50% de réduction de consommation énergétique en 2040
- 60% de réduction de consommation énergétique en 2050

Les bâtiments admissibles devront établir une année de référence et suivre la consommation d'énergie pour démontrer les réductions d'énergie.

Actuellement 37 bâtiments de la Ville d'Ajaccio sont concernés par ce décret dont la plupart possèdent un audit énergétique détaillant un programme de travaux permettant de réduire les consommations énergétiques.

Cinq bâtiments qui rentrent dans le champ du décret tertiaire ne possèdent pas d'audit énergétique à savoir :

- Le Groupe scolaire Simone Veil
- Le Groupe scolaire Jérôme Santarelli
- La maternelle Pietralba
- L'ancien collège des Padule
- Locaux Silvani

La Ville d'Ajaccio souhaite donc réaliser un audit énergétique de ces bâtiments par un bureau d'études compétent. Cette étude doit permettre d'obtenir des programmes d'actions qui devront répondre à plusieurs niveaux de performance énergétique, les objectifs sont les suivants :

- **Scénario 1 : Bouquet de travaux avec un TRI court, intégrant les besoins en Gros Entretien et Renouvellement (GER) à court terme (entre 5 à 10 ans) ;**
- **Scénario 2 : Bouquet de travaux apportant un niveau de réduction équivalent à -25% EP (cf décret n° 2017-918 du 9 mai 2017 - Bâtiments existants à usage tertiaire) ;**
- **Scénario 3 : Le niveau réglementaire BBC rénovation**

Le programme de travaux sera constitué en priorisant les opérations en fonction de leur retour sur investissement.

Pour les bâtiments concernés, ce programme doit conduire à la validation de tous les objectifs du dispositif écoénergie tertiaire de réduction de la consommation par rapport à la consommation de référence fixée précédemment :

- -40% en 2030,

- -50% en 2040,
- -60% en 2050.

À l'issue de cet audit, la Ville d'Ajaccio obtiendra :

- Un audit énergétique exhaustif et détaillé des bâtiments, du niveau de l'audit énergétique décrit dans le dispositif écoénergie tertiaire, agrémenté d'indicateurs pertinents
- Un programme priorisé et entièrement chiffré de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, permettant notamment d'atteindre tous les objectifs du décret tertiaire énergie

Objectifs poursuivis :

- 1) Rechercher une meilleure efficacité énergétique des bâtiments communaux, réduire la consommation énergétique des bâtiments et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 2) Engager la commune d'Ajaccio dans une démarche de développement durable et de protection environnementale en respectant le décret tertiaire.
- 3) Le Coût total prévisionnel de cette opération s'élève à hauteur de 19 687.50 € HT (23 625 € TTC) et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

CdC-AUE	13 781.25 € HT	70,00%
Mairie d'Ajaccio	5 906.25 € HT	30,0%
		100,0%

L'échéancier de réalisation de la présente opération est prévu comme suit :

DATE LANCEMENT DE L'OPÉRATION (DEVIS ACCEPTÉ-COMMANDE.....)	DATE DE DÉBUT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ	DATE FIN DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ
01/01/2022	15/03/2022	15/05/2022

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Caroline CORTICCHIATO, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 décembre 2021,

Considérant l'intérêt pour la Commune de poursuivre sa politique en faveur du développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Ajaccio. The stamp contains the text "MAIRIE D'AJACCIO" at the top and "20000 AJACCIO" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown, a cross, and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Laurent Marcangeli".